



Nous, soussignés, citoyens européens, nous nous adressons au Parlement Européen élu.

Nous constatons que, dans la dangereuse situation actuelle, l'Europe n'est pas gouvernée et que, de ce fait, les problèmes dont dépend la survie de la liberté et de la démocratie en Europe, restent sans solution.

Il s'agit notamment:

- de la présence de l'Europe dans le monde en vue de contribuer activement à la paix;
- de sa contribution au développement économique et social du tiers monde;
- des problèmes de l'énergie, du chômage, de l'inflation, des déséquilibres régionaux...

En l'absence de solutions à ces problèmes, certaines divergences entre les Etats membres s'approfondissent et réveillent les égoïsmes nationaux, au risque de faire éclater la Communauté.

Nous savons que le Parlement Européen est conscient de ces problèmes. Mais il est réduit à l'impuissance, faute d'un gouvernement européen capable de traduire la volonté du Parlement en décisions et d'en assurer l'exécution.

Une profonde réforme des institutions de la Communauté s'impose, afin d'éviter que les espoirs éveillés par la première élection européenne ne se transforment en une amère déception.

Nous demandons donc au Parlement Européen de répondre courageusement à ce défi, en élaborant, après avoir consulté les instances représentatives nationales, un projet de constitution qui prévoie un gouvernement ayant des pouvoirs limités mais réels, responsable face au Parlement, afin de doter la Communauté Européenne d'une volonté politique commune et d'une action efficace.

Les citoyens européens ont le droit de connaître et de discuter le projet du Parlement Européen sans aucune modification de la part de qui que ce soit. Le Parlement Européen devrait par conséquent envoyer son projet aux Parlements nationaux, en les invitant à se prononcer. Ce n'est que de cette manière qu'on pourra associer les citoyens, l'opinion publique dans son ensemble et toutes les forces sociales, politiques et culturelles au débat et à l'action pour attribuer à la Communauté une capacité de gouvernement.



un
gouvernement
européen
pour
l'europe

FEDECHOSSES - POUR LE FEDERALISME PRESSE FÉDÉRALISTE 26, RUE SALA - 69002 LYON

Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Trimestriel d'information Européenne et Fédéraliste

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - R. DEBRIEUX - J.M. DUBOS

A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES - Y. PAGES

B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

Ateliers d'Impression Presse Nouvelle 48, rue Burdeau - 69001 LYON

Commission Paritaire 56256



LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DES COMMUNES D'EUROPE RHONE - ALPES

Le samedi 7 février s'est déroulée, à l'Hôtel de Ville du Teil une réunion des responsables des **Comités de Jumelage des villes jumelées de l'Ardèche**.

Cette réunion organisée à l'initiative de M. Michel REYNAUD et présidée par M. BENISTANT maire du Teil, a groupé une trentaine de responsables des comités de jumelage de Annonay, Aubenas, Privas, Bourg, St Andréol, Tournon, Tain et Le Teil.

Introduite par une animation audio-visuelle sur le thème « **La Communauté européenne, votre affaire à tous** » cette réunion a été particulièrement intéressante par le souci qu'ont montré les participants de trouver un second souffle aux jumelages en approfondissant le problème européen.

Après les exposés divers, dont celui de M. GIORDANI, c'est M. PASCAL de Privas (délégué départemental de C.C.E.) qui a prononcé les mots de la fin : « ... *toutes les initiatives et notamment la constitution au sein du Parlement européen d'un groupe pour examiner les solutions à la crise générale de l'Europe doivent être encouragées pour que l'Europe passe à la vitesse supérieure* ».

Le mardi 24 mars à la Fédération des Oeuvres Sociales de Lyon, 10 personnes membres du groupe de recherche sur les **fonctions de jurés**, réunies à l'initiative de Melle ANIMAT, ont été très frappées par les informations données sur la Communauté européenne et le principe d'une seconde rencontre a été retenu.

A l'initiative du C.C.E. et de M. Albert GIORDANI, 35 personnes se sont réunies à Oullins le samedi 14 mars 1981 à la Maison des Associations. Cette réunion avait été organisée en commun avec l'Association des amis du jumelage OULLINS - NURTINGEN.

Le président de cette association Marc-SUC, introduisait la réunion en rappelant : « *L'élection du Parlement européen a ouvert une ère nouvelle. Dans notre vie de tous les jours, la Communauté européenne est une réalité...* ».

DU NOUVEAU DANS L'EDITION...

Les Editions MARTINSART, dont la production s'est toujours située au sein d'une démarche éditoriale humaniste et laïque, présentent à l'heure actuelle, deux réalisations particulièrement originales et intéressantes intitulées : « **Les Grands Révolutionnaires** » et « **Femmes et Société** » qui ne peuvent laisser indifférents les hommes et femmes de progrès que nous sommes.

En effet par-delà même les différences idéologiques, il est important de connaître ou de redécouvrir ces grands hommes qui ont marqué de leur empreinte leur époque, leur pays, leur continent : Robespierre, Gramsci, Bakounine, Tito, Gandhi, Allende, Washington, Schœlcher, Jaurès, Erlander et beaucoup d'autres.

De même, retracer l'évolution du rôle et de la place de la femme dans la société depuis deux siècles n'était pas chose facile. Les Editions MARTINSART ont pourtant réussi et de fort belle manière à présenter les femmes qui, de Flora Tristan à Simone de Beauvoir, de Georges Sand à Marguerite Yourcenar, de Madame de Staël à Angela Davis ont participé par leur action à la longue marche des femmes vers plus de dignité.

Nous ne pouvons que vous inviter à découvrir plus en détail ces deux réalisations en écrivant aux :

Editions MARTINSART
58, rue des Capucins
41 200 ROMORANTIN

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

ECHOS du PARLEMENT EUROPEEN

On sait que certains sujets abordés à l'assemblée européenne agacent prodigieusement l'amour-propre français. Au premier plan, les allusions au fait que les États ne sont pas aussi uniformes qu'on l'apprend dans les livres d'histoire, le député italien G. Arfe, en proposant une charte des minorités ethniques va un peu plus loin encore; ce qui explique qu'on ait peu commenté, en France, son initiative...

Extrait de « LE PEUPLE BRETON » - n° 208

POUR UNE CHARTE EUROPÉENNE DES MINORITÉS ETHNIQUES

Depuis les Esquimaux vivant au Groënland jusqu'aux Corses, l'Europe est peuplée par une série de minorités ethniques qui se sentent souvent isolées dans leur propre pays et qui sont généralement défavorisées sur le plan économique.

L'histoire européenne récente a été marquée par les revendications des Gallois, des Ecossais, des Bretons, des Basques et d'autres groupes minoritaires désireux de pouvoir eux-mêmes gérer leurs affaires et d'affirmer leur identité culturelle. Cet affrontement culturel débouche parfois sur des actions violentes, tandis qu'ailleurs, il parvient à se résoudre grâce à des changements institutionnels: on organise des élections, on crée des assemblées régionales, des écoles qui transmettent l'héritage culturel du groupe, et une aide économique est directement accordée à la région concernée. Ce n'est pas seulement au niveau national que ces problèmes retiennent l'at-

tention, mais également à l'échelon européen. Certains considèrent que la Communauté européenne est toute désignée pour promouvoir l'avènement d'une véritable « Europe des régions », et qu'elle constitue un cadre d'action plus efficace que les États.

Les représentants des différentes minorités ethniques de la Communauté ont d'ailleurs eu récemment l'occasion de se réunir. Il y a longtemps que la Communauté européenne accorde une aide financière considérable à la plupart de ces régions pour stimuler leur développement économique. En outre, le Parlement européen, composé de représentants élus par tous les citoyens d'Europe, s'est évidemment préoccupé lui aussi des problèmes rencontrés par les minorités.

Au nom de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports, le parlementaire italien

Gaetano Arfe (socialiste), a récemment proposé l'adoption d'une charte européenne visant à protéger les droits des minorités ethniques, ainsi que les langues et les cultures régionales. Considérant que la résurgence des mouvements régionalistes témoigne de la vitalité de la civilisation européenne, la proposition demande aussi aux dix États membres de développer en faveur des minorités de réelles politiques dans le domaine de l'éducation, des communications de masse et des relations sociales. Elle recommande par ailleurs, au Fonds européen de développement régional de soutenir des projets visant à promouvoir les cultures régionales. Le principal objectif poursuivi par le texte est de permettre aux membres des groupes minoritaires d'apprendre leur langue et leur culture, d'avoir accès à la télévision et aux mass média et d'utiliser leur langue dans leurs relations avec les services publics.

SESSION DES 9 - 13 MARS 1981

LES RÉOLUTIONS SUR LES PROBLÈMES DU SAHARA OCCIDENTAL ET DE L'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Par une majorité de 140 voix (contre 92 et 11 abstentions) composée de conservateurs, de gaullistes et d'une partie des démocrates chrétiens, le Parlement a approuvé une résolution en faveur de l'autodétermination du Sahara occidental, rappelant la résolution de l'ONU sur l'indépendance des pays et des peuples colonisés, ainsi que les résolutions de l'OUA, des pays non-alignés et des Nations Unies elles-mêmes sur le droit à l'autodétermination du Sahara occidental. La résolution invite les gouvernements des Dix « à tenter sur le plan bi-latéral et multilatéral une médiation entre le Maroc et l'Algérie, dans l'intention de sauvegarder la paix et l'équilibre dans la région ».

La pression des groupes de gauche (communistes et socialistes) et d'une partie des démocrates chrétiens eux-mêmes a conduit la majorité à approuver un amendement, présenté par le démocrate-chrétien allemand SCHALL, sur la reconnaissance du principe de l'autodétermination du Sahara occidental: ce principe était absent de la proposition de résolution présentée par la

commission politique. Toutefois, il faut remarquer que la résolution ne demande pas le retrait des troupes marocaines, mais se borne à souhaiter que l'Algérie et le Maroc s'abstiennent de tout acte pouvant provoquer des tensions et des conflits dans la région. Comme on sait, derrière les intérêts opposés de l'Algérie et du Maroc se profilent les ombres des États-Unis et de l'Union Soviétique, qui se disputent le contrôle de la région, où sont localisés des gisements de phosphates parmi les plus riches du monde.

La Communauté devrait prendre plus nettement ses distances par rapport aux positions américaines et soviétiques et, tout en soutenant sans réserve le droit de tous les peuples à l'autodétermination, s'opposer à toute solution des problèmes internationaux en termes bipolaires et à toute épreuve de force.

Dans le cadre des prises de position de politique internationale du Parlement européen, la résolution, présentée conjointement par les groupes conservateur, libéral, démocrate chrétien, socialiste, communiste italien, soutenant la nécessité d'accélérer la négociation pour l'adhésion de l'Espagne à la Communauté, doit être jugée positivement. La résolution souligne que cette adhésion permettrait de maintenir et de renforcer la démocratie dans ce pays. En effet, la Communauté représente pour les pays méditerranéens récemment libérés du fascisme un espace économique de dimension continentale pro-

pre au développement des techniques modernes de production, l'embryon d'une aire libérée du conditionnement exercé par les super puissances, une zone d'autonomie. Cependant, la structure actuelle des institutions de la Communauté rend son élargissement problématique tant sous l'angle des procédures de décision, qui sont encore à dominante inter-gouvernementale, que sous l'angle de l'écart technologique entre régions riches et régions pauvres. Par conséquent, alors que l'élargissement sans le renforcement peut créer les conditions de la désagrégation de la Communauté, la perspective de la réforme des institutions de la Communauté, ouverte par les parlementaires du Club Crocodile, pose les bases pour relever le défi de l'élargissement sans secousses traumatisantes et pour achever rapidement l'unification de toute l'Europe occidentale.

SESSION DES 26 - 27 MARS 1981

SIEGE DU PARLEMENT

La grève du personnel du Parlement pour protester contre la décision de tenir à Strasbourg toutes les sessions de 1981 a encore une fois attiré l'attention sur le vieux problème du siège. Quand à la nécessité de fixer un siège unique, aucun progrès n'a été accompli au Conseil européen de Maastricht des 23 et 24 mars. Par ailleurs, le Parlement européen, qui a approuvé le 20 novembre dernier la résolution SEEFELD exigeant qu'une décision soit prise en ce sens avant le 15 juin 1981, n'a pas adopté une attitude satisfaisante à cet égard, puisqu'il ne s'est pas prononcé en faveur d'un siège unique des institutions politiques de la Communauté (Parlement, Conseil, Commission). En effet, toute solution qui, tout en satisfaisant à l'exigence d'un siège unique pour le Parlement, le fixerait loin des autres institutions européennes (en particulier, de la Commission) comporterait le grave danger d'affaiblir substantiellement son rôle politique. Contre une telle solution tendant en fait, sous le prétexte d'une décision qui n'est logistiquement qu'en apparence, à réduire le Parlement européen à un rôle purement consultatif, il faut donc se dresser avec intransigeance et lui opposer la revendication — qui semble la seule compatible avec la perspective de l'union politique — d'un **district fédéral**, ou les institutions politiques de la Communauté auraient leur siège commun et qui ne peut évidemment pas coïncider avec la capitale d'un Etat membre.

SESSION DES 6 - 10 AVRIL 1981

LE PARLEMENT POSE COURAGEUSEMENT LE PROBLEME DE L'AUGMENTATION DES RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNAUTE

Approbation de la résolution sur les ressources propres.

Après une large discussion à la session de janvier, le Parlement a approuvé à la session d'avril (les démocrates-chrétiens, les libéraux, les communistes italiens et une partie des socialistes et conservateurs ont voté pour ; les communistes français, les gaullistes et une partie des socialistes et des conservateurs ont voté contre) la résolution sur les ressources propres de la Communauté présentée par SPINELLI au nom de la commission des budgets. Cette résolution contient quatre propositions fondamentales :

- 1) L'abolition à cours terme, du plafond de 1 % de la part de T.V.A revenant à la Communauté (à cet égard il importe que de nombreux députés social-démocra-

tes allemands et libéraux français aient ouvertement contredit, en votant pour la résolution, la position de leurs gouvernements respectifs opposés à cet abolition) ;

- 2) La participation de la Communauté, à moyen terme, à l'impôt sur le revenu des personnes physiques afin d'introduire dans le système fiscal communautaire une forte progressivité par rapport aux facultés contributives.
- 3) l'émission d'obligations communautaires libellées en écus ;
- 4) l'introduction d'un mécanisme décisionnel pour la création de nouvelles ressources impliquant un saut qualitatif des institutions communautaires dans le sens fédéral.

Le contenu financier de cette résolution ayant déjà été examiné dans de précédentes Notes, il reste maintenant à attirer l'attention sur le quatrième point. En substance, le Parlement, constatant la nécessité de procéder à une révision périodique de la répartition des tâches et des ressources financières entre les Etats membres et la Communauté, propose que le Parlement lui-même, au cours de la première année de chaque législature « *adopte et transmette aux autres institutions s'il y a lieu, un projet de déclaration commune relative aux fonctions à attribuer à la Communauté et aux moyens de financement y afférant pour les cinq ans à venir* ». Les conséquences à tirer de cette indication de vaste portée sont soulignées à juste raison : ainsi, « *la délimitation des nouvelles tâches de la Communauté et les coûts y afférant, formeraient la matière centrale des campagnes européennes à venir et le débat fiscal entre les institutions serait en même temps un grand débat politique sur les objectifs de la Communauté pour les cinq années suivantes* ».

En ce qui concerne la procédure relative à la mise au point de l'autonomie financière de la Communauté, il faut prévoir une révision de l'art. 201 du Traité pour que soit reconnu à la Commission le droit d'initiative en matière de modification des ressources propres existantes et d'attribution à la Communauté de nouvelles ressources et au Parlement le pouvoir de se prononcer sur les propositions de la Commission, **après avis conforme du Conseil statuant à la majorité qualifiée**, en votant lui aussi à une majorité qualifiée.

La nouveauté révolutionnaire que cette procédure implique est évidente. D'autre part, le souci justifié d'éviter une croissance incontrôlée du budget communautaire qui pourrait se produire si l'on attribuait au seul Parlement la décision de créer de nouvelles ressources, s'est traduit par la proposition correcte d'associer les Etats au processus décisionnel. D'autre part, le mécanisme confédéral, qui attribue à tout Etat un droit de veto sur le développement de la Communauté par le refus des ressources nécessaires pour qu'elle puisse remplir de nouvelles fonctions et renforcer les politiques existantes, est abandonné. Le mécanisme proposé va donc dans le sens du bicaméralisme fédéral, qui ne sera intégralement accompli qu'après transformation complète du Conseil en Sénat fédéral formé de représentants des Parlements nationaux. Que le Parlement européen ait approuvé une proposition aussi radicalement novatrice est de bonne augure dans la perspective de la bataille pour la réforme des institutions de la Communauté.



Il est indispensable de réformer les structures de l'Europe

Mario Zagari
Vice-Président du Parlement européen

C'est un fait paradoxal que plus les grands et dramatiques défis de l'époque que nous vivons semblent pousser vers la recherche d'une identité européenne crédible et valable, plus les principes qui nous gouvernent semblent aller dans le sens opposé au cours de l'histoire. L'Europe est aujourd'hui au comble du drame pirandellien de dix personnages (depuis le 1^{er} janvier la Grèce fait elle aussi partie des Communautés européennes) en quête d'un auteur, ou du drame d'Hamlet qui est d'être ou de ne pas être, et qui se traduit par un dilemme non moins dramatique: s'unir ou périr. Dans presque tous les pays, la crise économique structurelle, qui est une crise de fond, a dépassé les limites du social et débouche de manière dramatique sur le politique, avec une attaque aux institutions démocratiques, une dynamique qui a toujours vu la menace surgir au sud de l'Europe pour se propager inexorablement vers le nord.

Les personnages du Pirandello européen le comprendront-ils ? Comment et quand ? Les signes de la crise sont manifestes. Nous naviguons dangereusement entre les pointes d'icebergs dont nous ne voulons pas sonder le fond sur un navire dont nous ne nous préoccupons pas de vérifier la tenue.

La querelle relative au budget communautaire dont on parle tant, tout comme celle qui surviendra demain pour le choix de la capitale européenne, sont les signes éloquentes du mauvais état de la barque institutionnelle sur laquelle nous naviguons. La vérité est que les institutions de la C.E.E. se ressentent de plus en plus de leur incapacité à répondre aux défis d'une époque nouvelle, cependant que les gouvernements *plus égaux que les autres* voudraient se libérer des entraves communautaires.

Mais comment ? En mettant en question les principes du vieux pacte communautaire ? En humiliant le Parlement européen et en ignorant que nos démocraties se fondent sur le suffrage universel ? Ce serait un suicide, pour quiconque entend gouverner démocratiquement, que de discréditer la seule institution communautaire qui a ce titre indiscutable de légitimité, ne serait-ce que parce que la Commission, qui doit être le point d'appui de l'équilibre communautaire, apparaît aujourd'hui davantage comme un gage des gouvernements que comme la gardienne des traités, tandis que le Conseil de ministres semble être un ectoplasme qui laisse filtrer seulement les intérêts nationaux et corporatifs.

Tout cela se produit alors que s'aggrave le grand problème économique et social de l'emploi, comme en témoigne l'existence de près de huit millions de chômeurs en Europe dont 45 % sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans et un tiers des chômeurs intellectuels. L'inflation ne cesse de croître tandis que diminue le pouvoir d'achat, dans le contexte d'une reconversion industrielle et agricole de plus en plus dramatique. Il reste encore à définir les problèmes à peine explorés des sources de remplacement d'une énergie dont l'Europe est dépourvue.

Désormais on voit aussi se profiler les immenses problèmes politiques de la défense et de la consolidation de la démocratie et des libertés individuelles et collectives, économiques et sociales, tandis que sur le fond le problème fondamental de la paix — seule voie possible si l'on veut parvenir à un développement équilibré de la société — doit être abordé en multipliant les initiatives et dans le cadre d'une coopération internationale qui paraît aujourd'hui gravement compromise.

C'est tout cela qui impose, par l'évidence des faits, la conscience qu'aucune nation ne dispose plus en Europe de forces suffisantes pour défaire les nœuds qui serrent à la gorge tout particulièrement les travailleurs, cependant que la seule

dimension possible pour les aborder est la dimension européenne.

Mais il ne suffit plus d'avoir cette conscience. Il faut des réponses appropriées, il faut savoir choisir les voies à suivre. Une fois acquise la conscience des problèmes, il faut savoir choisir, comme pour toute stratégie, les moments, les contenus et les forces: il faut donc définir globalement quelle Europe il faut choisir et la construire en ayant bien conscience que la vieille Europe, l'Europe du Marché commun, est sur le chemin de la faillite. C'est sur ce terrain que se mesurent les idéologies, les forces économiques et sociales, les stratégies politiques. Notre parti, ayant indiqué clairement dans l'eurosocialisme l'axe porteur de son propre projet, a la conscience tranquille.

Ce sont donc les forces de la gauche européenne qui doivent désormais se faire les porteurs d'une indispensable réforme institutionnelle. La construction d'un Conseil européen, qui n'est rien d'autre qu'un conseil des principes qui nous gouvernent sans aucun contrôle parlementaire, n'est pas la solution que peuvent souhaiter les peuples européens; il est donc plus que jamais nécessaire, si l'on veut relever le défi européen, d'engager une authentique réforme institutionnelle. Le Parlement européen ne peut se résigner à un rôle différent de celui que lui assigne l'histoire.

Les élections au suffrage universel seraient un non-sens si le Parlement n'était rien d'autre que la continuation de son prédécesseur et s'il n'exprimait que la vieille conception de l'Europe.

Il faut mobiliser les forces conscientes pour un programme qui doit être à la fois institutionnel et économique. C'est seulement en s'engageant dans cette voie que l'Europe pourra sortir de l'état, autrement fatal, de marginalité à laquelle elle serait condamnée devant les deux grandes puissances, et elle n'assurera sa fonction positive dans le monde que si elle a un moteur et si le Parlement reconnaît sa fonction fondamentale de constituant d'une nouvelle Europe.

La campagne pour un gouvernement européen est engagée

Le 24 janvier dernier, le nouveau président du Mouvement européen international a été élu en la personne de M. Giuseppe Petrilli, président du Conseil italien du Mouvement européen. Les membres du Conseil fédéral, réunis à Bruxelles, lui ont apporté leur soutien par 85 voix, 5 délégués s'étant abstenus. Après la démission de M. Georges Berthoin, l'organisation faitière des associations à vocation européenne voit ainsi accéder à sa présidence un militant européen de longue date. Comme l'a rappelé le président sortant, M. Petrilli est le premier Italien à présider le Mouvement européen (ses prédécesseurs ayant été Paul Henri Spaak, Robert Schuman, Maurice Faure, Walter Hallstein, Jean Rey et Georges Berthoin); comme président du Conseil italien du Mouvement européen il a fait de son Conseil une organisation puissante; il appartient à la classe politique européenne de la première heure qui a travaillé avec endurance à l'intégration européenne. En présentant la candidature de M. Petrilli, le Conseil italien du Mouvement européen l'a assortie d'un programme cohérent présenté comme des «propositions pour une nouvelle fondation morale et politique du Mouvement européen». Etant donné l'importance du document — que le Conseil fédéral du M.E. a décidé de considérer comme base pour sa future action —, nous le publions ci-après:

Le Mouvement européen peut recouvrer son rôle d'avant-garde morale de l'opinion publique européenne et d'interlocuteur efficace des gouvernements, des forces politiques et sociales, ainsi que des institutions européennes à la seule condition qu'il sache remonter aux grandes inspirations idéalistes qui marquèrent sa naissance et ses premières batailles. A cette époque-là, où tout devait être bâti sur les ruines de la seconde guerre mondiale, l'Europe se présentait tel un grand chantier de fondation constitutionnelle destinée à aboutir rapidement à la création d'un gouvernement européen responsable vis-à-vis d'un Parlement élu et capable a) d'établir des choix par rapport aux grandes orientations de la politique économique, moyennant un pouvoir propre de lever les impôts et frapper monnaie et, b) d'assurer l'indépendance des Européens et leur présence active sur la scène internationale grâce aussi à une défense commune. Aussi, outre à instaurer le climat propice à l'éclosion de la Communauté, «les pre-

mières assises de la Fédération européenne», le Mouvement joua-t-il un rôle décisif en promouvant l'achèvement constitutionnel de cette initiative. C'est le Mouvement européen, en effet, qui forma le «Comité d'action pour la Constituante européenne». Ensuite, des hommes tels que Adenauer, De Gasperi, Schuman et Spaak ayant confié à l'Assemblée ad hoc, le 11 décembre 1951, la tâche de rédiger les statuts de la Communauté politique, c'est encore le Mouvement qui, la bataille pour la reconnaissance du pouvoir constituant du peuple européen étant conclue, décida sa transformation en ce Comité d'action pour la Constitution européenne qui sut orienter d'une manière déterminante les travaux de l'Assemblée. Avec les mêmes inspirations idéalistes et la même volonté politique qui marquèrent alors la première tentative d'édifier une Communauté politique démocratique et efficace, le Mouvement européen doit poursuivre aujourd'hui, en se fondant sur le vote européen, premier pas dans la

voie de la construction de l'Europe, l'objectif représenté par l'achèvement constitutionnel.

L'idée maîtresse à laquelle toute considération tactique doit être subordonnée sera, par conséquent, celle d'un *gouvernement européen*. Aussi le mot d'ordre que nos militants lancèrent à Strasbourg le 17 juillet 1979 «Nous avons voté, qui va gouverner?» doit-il devenir le repère constant de notre lutte.

Le rôle constituant du Parlement européen

L'opinion d'après laquelle un gouvernement européen serait impossible découle de l'idée que sa création revient aux gouvernements nationaux (ou au Conseil européen) et qu'il est question de s'en remettre aux «sages», aux «experts» et aux «diplomates». Or, c'est une optique différente qui s'impose, si l'on songe que la formation du gouvernement européen est un problème constitutionnel dont la résolution n'appartient logiquement qu'au détenteur du pouvoir constituant — le peuple —, lequel s'exprime à travers ses propres représentants au Parlement européen. C'est là la seule façon dont on peut concevoir l'ouverture d'un large débat en la matière, englobant les forces politiques, sociales et culturelles, ainsi que l'opinion publique, en dehors desquelles aucune grande transformation constitutionnelle n'est possible. Dans cet ordre d'idées, le Mouvement européen devrait soutenir: a) l'initiative visant la création, au sein du Parlement européen, d'un «inter-groupe» revendiquant le rôle constituant du Parlement européen; b) une loi électorale commune, fondée sur de rigoureux critères de proportionnalité, comme étant l'instrument primordial de légitimation démocratique essentielle du Parlement.

Des orientations précises sont indispensables

L'objectif représenté par l'institution du gouvernement européen est actuel et urgent, car ce n'est que par

l'indication de ce but que l'on peut établir la voie que la Communauté doit emprunter. Il faut se rappeler que la Communauté n'obtient pas encore de résultats efficaces dans le domaine de la politique économique et monétaire (c'est la raison de la complexité des rapports avec le Royaume-Uni, de la difficulté de l'élargissement et des déséquilibres de la société européenne), mais il n'est pas moins vrai qu'une politique économique européenne au sens propre du mot n'est concevable qu'avec un gouvernement européen. Si l'on prétend que la Communauté (ce qui est d'ailleurs normal et inévitable, notamment après le vote) affronte les problèmes de l'énergie, de l'emploi, de l'inflation, de la reconversion industrielle et d'une présence active de l'Europe sur la scène internationale, et, en même temps, l'on ne fait rien pour créer le moyen indispensable à cette action — un gouvernement — on finit par ôter tout crédit à l'idée même de



Giuseppe Petrilli

Le nouveau président international du Mouvement européen est professeur titulaire à l'Université de Rome; membre de la Commission de la CE de 1958-60; président de l'IRI de 1960-79; actuellement secrétaire général de l'Union européenne démocrate chrétienne, sénateur et vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.



PUBLICATIONS PERIODIQUES DE BUREAUX D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Bureau de BONN:
Bureau de PARIS:
Bureau de ROME:
Bureau de GENÈVE:

«Europäische Gemeinschaft», mensuel
«30 Jours d'Europe», mensuel
«Comunità europea», mensuel
Lettre d'Information sur les relations extérieures de la Communauté, hebdomadaire

Demandez des spécimens gratuits au Bureau d'Information des Communautés européennes,

l'Europe. Encore faut-il pour se battre efficacement en faveur d'un gouvernement européen, avoir des orientations précises quant à ses compétences et à sa forme.

La forme et les compétences du gouvernement européen

a) Pour ce qui est des *compétences*, il faut attribuer au gouvernement européen celles qui permettront d'agir partout où une présence de l'Europe est nécessaire, aussi bien en politique intérieure qu'en politique extérieure. En matière de *politique intérieure*, la convergence des politiques économiques nationales et la réduction des déséquilibres régionaux et sociaux ne sont guère réalisables sans une monnaie européenne et un budget européen adéquat, suivant les indications du Rapport MacDougall. Ce sont là, pour le gouvernement de la Communauté, les seuls moyens d'acquiescer, de fait et non seulement de droit, la capacité d'agir dans le domaine agricole d'abord et, ensuite, dans les domaines industriel, régional, social et énergétique, autrement dit, le pouvoir de programmer démocratiquement l'économie européenne. Quant à la *politique extérieure*, créer un gouvernement européen cela revient à nantir la Communauté de la capacité d'agir sur la scène mondiale pour

favoriser un passage ordonné à l'équilibre multipolaire, de même que l'instauration d'un nouvel ordre économique international corrigeant l'échange inégal qui caractérise toujours les rapports Nord-Sud. Cette capacité d'initiative de l'Europe doit impliquer également toutes décisions indispensables portant sur une défense commune efficace. Ce n'est qu'à partir de l'indépendance européenne et de la «equal partnership» que l'Europe et les Etats-Unis retrouveront la solidarité et l'esprit avec lesquels elles relèveront ensemble le défi de l'avenir.

b) En ce qui concerne la *forme* du gouvernement européen, il est question de créer un gouvernement fédéral, c'est-à-dire un gouvernement aux compétences définies et limitées, soumis, par conséquent, non seulement au contrôle politique du Parlement européen, mais aussi au contrôle constitutionnel du pouvoir juridictionnel. Mais on ne saurait envisager un gouvernement démocratique européen s'inspirant des modèles du passé et sans tenir compte de la crise de l'Etat national en cours, sous de multiples aspects et avec une gravité différente, dans tous les pays. Aussi la création d'un gouvernement européen représentative l'occasion idéale, peut-être unique, pour affronter théoriquement et pratiquement cette crise. D'une part, l'avènement d'un gouvernement

européen ne sera pas sans frayer le chemin à une nouvelle fondation constitutionnelle dans le sens fédéral, favorisant la naissance ou le développement d'institutions de participation «indépendantes mais coordonnées», allant du quartier à la ville, au district, à la région, jusqu'au gouvernement européen. D'autre part, elle permettra de rectifier les limites corporatives de l'Etat national, car ses compétences limitées et définies concernent exclusivement, dans le domaine économique, l'orientation globale et le transfert des ressources indispensables à cette fin. Dans ce contexte d'actions et avec un gouvernement fondé sur l'intérêt général et non pas sur la somme des intérêts corporatifs, l'on pourrait enfin obtenir le consensus démocratique nécessaire pour faire face, aujourd'hui, aux problèmes d'une société industrielle ouverte aux pays moins nantis et, demain, à ceux de la société post-industrielle, et pour contribuer ainsi d'une

manière efficace à la paix mondiale et à la justice internationale.

De l'Europe intergouvernementale à l'Europe fédérale

La nature de ces objectifs fait ressortir l'actualité du rôle du Mouvement européen, de même que l'urgence d'un large débat sur le nouveau modèle politique et social, afin de gagner à la bataille pour l'Europe les forces vives de la société et de la jeunesse européennes. Les forces politiques présentes au Parlement européen, les forces syndicales et culturelles, les pouvoirs locaux européens, les fédéralistes et les Conseils nationaux du Mouvement européen de la Communauté élargie, sont déterminants pour ce projet de nouvelle fondation qui nous unit tous dans la perspective de passer, par le biais d'une phase pré-fédérale concrète, de l'Europe intergouvernementale à l'Europe fédérale.

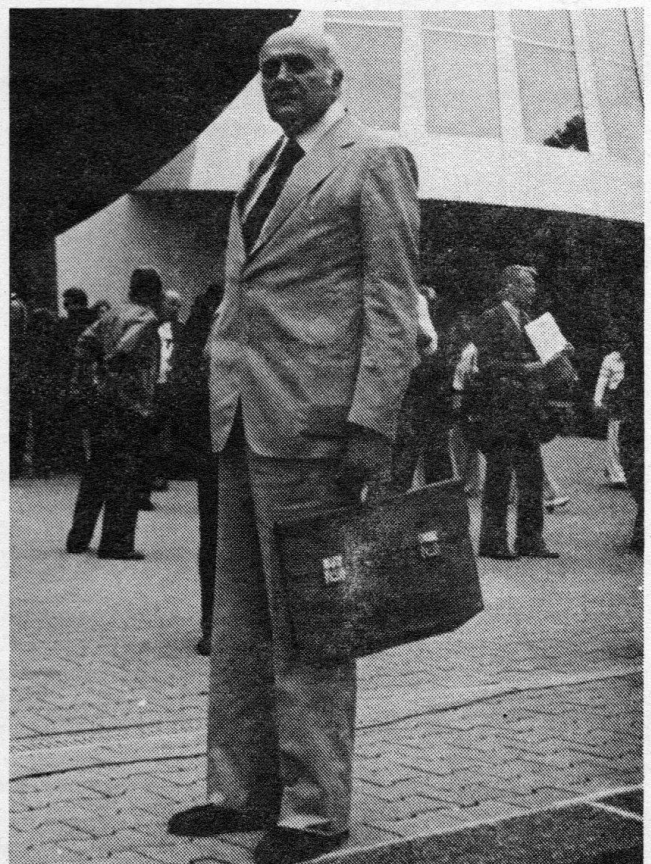
Extrait de « EUROPA » n° 3/1981
Revue suisse pour les questions européennes

LE CLUB DU CROCODILE

La proposition de résolution du Club du Crocodile, qui a atteint 180 signatures, sera discutée en séance plénière à la session des 15 - 19 juin. Ainsi en a décidé le bureau de la présidence du Parlement le 7 avril : deux journées de cette session seront entièrement consacrées aux problèmes institutionnels ; y seront aussi débattues les propositions à caractère institutionnel de la commission politique.

Alors que le Parlement se rapproche du moment de choix crucial, il faut bien constater qu'il est devenu de plus en plus difficile d'ajourner l'exigence d'une réforme constitutionnelle de la Communauté. C'est même ce qui ressort, entre autres, du débat de la session d'avril sur les résultats du Conseil européen de Maastricht. Dans le cadre d'un jugement critique général visant les gouvernements et leur incapacité démontrée d'accomplir des progrès réels sur les principaux problèmes en suspens de la vie communautaire, des appels significatifs à poser le problème de la réforme des institutions ont été lancés. Signalons en particulier celui du démocrate-chrétien RUMOR, président de la commission politique : il appartient à son avis au Parlement européen de prendre l'initiative à cet égard en y associant les Parlements nationaux. On ne peut que souscrire à cette indication, mais il faut remarquer en même temps que l'initiative du Parlement européen sur ce terrain ne pourra pas être vraiment efficace sans la création d'une commission ad hoc, en mesure de dialoguer directement avec le Parlement européen, les Parlements nationaux, les forces politiques et sociales. C'est pourquoi nous souhaitons que les divergences entre M. RUMOR et le Club des Crocodile au sujet de la commission ad hoc soient rapidement surmontés.

Altiero Spinelli



L'EUROPE, LA REGION, LA DEMOCRATIE.

Nous publions ci-après les réponses du nouveau Président de la République aux questions posées à l'ensemble des candidats avant le premier tour de scrutin par le Comité Fédéraliste de Coordination Européenne de Nice.

Dans le cas où vous seriez élu à la Présidence de la République, vous engagez-vous à présenter, durant votre septennat les textes de Loi nécessaires pour :

1) *Que notre Pays ratifie la Convention Européenne des Droits de l'Homme ?*

OUI, du moins en ce qui concerne les articles réservés par le Gouvernement, cette Convention ayant été pour l'essentiel ratifiée par la France (Débat – Assemblée Nationale du 20 décembre 1973).

2) *Que soit dissoute la Cour de Sûreté de l'Etat, juridiction d'exception qui est en contradiction avec cette Convention ?*

OUI. C'était déjà une des propositions de la Charte des Libertés et des Droits des Français que je souhaitais soumettre au vote au Parlement, si j'avais été élu en 1974.
Elle figure aujourd'hui en bonne place dans le manifeste adopté par le Parti Socialiste le 24 janvier 1981.

3) *Que soient immédiatement libérés tous les prisonniers politiques détenus dans notre pays, qui n'ont pas commis d'actes de violence sur les biens ou les personnes ?*

OUI

4) *Que nos régions disposent d'une Assemblée Régionale et d'un exécutif élu au suffrage universel ?*

OUI. Je vous renvoie ici à la proposition de loi n° 1557 portant sur la décentralisation de l'Etat déposée par le groupe socialiste le 10 décembre 1979.

5) *Que ces institutions régionales disposent de pouvoirs réels dans les domaines des langues et cultures régionales, socio-économiques, de lutte contre le chômage, de défense de l'environnement ?*

OUI. Nous avons déposé plusieurs propositions de loi concernant ces sujets :
– n° 1557 . décentralisation de l'Etat
– n° 3401 . langues et cultures régionales
– n° 2991 . statut particulier pour la Corse
– n° 2224 . département du Pays Basque

6) *Que le Parlement Européen soit invité à mettre à l'étude une Constitution pour une véritable Fédération Européenne ?*

Cette proposition me paraît prématurée. La CEE est soumise aujourd'hui à des tensions de tous ordres menaçant la structure dont elle est dotée. La priorité me semble donc en la matière de rester dans le domaine du possible : démocratisation des institutions, réformes de l'acquis (politique régionale, politique agricole commune).

FEDECHOSSES - POUR LE FEDERALISME PRESSE FÉDÉRALISTE 26, RUE SALA - 69002 LYON

Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Trimestriel d'information Européenne et Fédéraliste

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - R. DEBRIEUX - J.M. DUBOS

A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES - Y. PAGES

B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

Ateliers d'Impression Presse Nouvelle 48, rue Burdeau - 69001 LYON

Commission Paritaire 56256

